

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 février 2025

Date de convocation : Le 07 février 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2024
- 2 – Baux communaux 2025
- 3 – Délibération autorisant le règlement des factures d'investissement avant vote du budget primitif 2025
- 4 – Création emploi permanent
- 5 – Protection sociale des agents – volet santé au 1er janvier 2026
- 6 – Participation financière raccordement réseau eaux usées
- 7 – Suivi agronomique épandage boues année 2025
- 8 – redevance performance des systèmes d'assainissement collectif année 2025
- 9 - Questions et informations diverses

Présents : Mr Turek Jean-Pierre, Mr Courtet Grégory, Mme Courtet Evelyne, Mr Bourgeois Alain, Mme Dufour Robertine, Mr Chevreau Ludovic, Mme Loiseau Catherine, Mme Vedrine Nicole, Mr Brugière Jean-François, Mme Achard Nadège, Mme Boueix Florence.

Absentes excusées : Mme Heugas Emilie représentée par Mr Bourgeois Alain, Mme Jaby Sandrine représentée par Mme Courtet Evelyne.

Absents : Mr Flaba Mathieu, Mr Zanco Jean Michel.

Présents : 11 / Votants : 13

La séance est ouverte à 18h30

Mr Bourgeois Alain est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2024

Pas de question posée.

Il est procédé au vote : Pour 11 / Abstentions 2 – Mme Boueix et Mme Achard car absentes au dernier conseil.

2 – Baux communaux 2025

L'arrêté ministériel du 25 Septembre 2024 fixe l'indice des fermages à la valeur de 122.55 dans le Puy-de-Dôme pour l'année 2024, soit une augmentation de + 5.23 % par rapport à l'année précédente.

Le montant des baux communaux pour l'année 2024 s'élève à :

NOM	Prénom	2024
BREUIL	Jean-François	819.73
CHASSAGNE	Bernard	430.54
CONDY	Cédric	460.05
CONDY	Nicolas	329.40
CROUZEIX	Michelle	1 094.55
CROUZEIX	Stéphane	441.97
CROUZEIX	Thomas	98.90
HAZE	Martine	29.30
HEUGAS	Emilie	115.41

LLINARES	Julien	260.23
MANGOT	Sébastien	828.40
MANOUX	Sylvain	210.77
MARTIN	Alexis	239.69
MARTIN	Fabrice	219.88
PAWLOWSKI	Serge	5.91
RIOCOURT	Alexandre	427.32
ROUDET	Sébastien	230.41
ROY	Patricia	286.65
ROY	Lucas	107.96
ROY	Nicolas	495.89
VEDEL	Richard	6.51
VEDRINE	Gilles	85.06
VEDRINE	Patrice	572.98
ZANCO	Jean-Michel	9.76
TOTAUX		7 807.27

Mr Zanco arrive.

Présents 12 / Votants : 14

Il est procédé au vote : Pour 13 / Abstention 1 Mme Jaby

3 – Délibération autorisant le règlement des factures d'investissement avant vote du budget primitif 2025

Il s'agit d'autoriser le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025, dans la limite de 25 % et l'engagement à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget 2025.

Libellé	BP 2024	Autorisation 25 %
Eclairage Public	14 835.48 €	3 708.87 €
Matériel	36 429.38 €	9 107.35 €
Terrains	198 000.00 €	49 500.00 €
Bâtiments	110 336.20 €	27 584.05 €
Voirie Communale	40 000.00 €	10 000.00 €
Pôle multi-services	1 995 900.00 €	498 975.00 €
	2 395 501.06 €	598 875.27 €

Il est procédé au vote : Pour 11 / Abstentions 3 Mme Boueix, Mme Achard, Mr Brugière

4 – Création emploi permanent

Il s'agit de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet 35/35ème pour le remplacement de Mr Manuby.

Le tableau des emplois est donc modifié à partir du 05 mai 2025 : filière : technique, cadre d'emplois : adjoints techniques, grade : adjoint technique, ancien effectif : 4, nouvel effectif : 5

L'ancien poste de Mr Manuby, agent de maîtrise, devra être supprimé prochainement.

Il faut un agent rapidement car de plus Mr Gery sera absent pendant 3 semaines en mars.

Mme Boueix demande si l'offre a déjà été publiée, Mr le Maire lui répond que non qu'il fallait créer le poste avant de publier l'offre. Il est difficile de trouver du personnel.

Il est procédé au vote : Pour 14

5 – Protection sociale des agents – volet santé au 1er janvier 2026

Nous avons déjà fait le volet prévoyance qui était obligatoire au 1er janvier 2025. Nous nous attaquons à la complémentaire santé obligatoire au 01 janvier 2026. Le volet santé de la protection sociale complémentaire porte sur les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et à la maternité. Cette garantie apporte une couverture additionnelle et constitue un complément du régime général de la sécurité sociale pour absorber les frais médicaux des agents et de leurs familles. La mise en place d'une participation employeur, qui est aujourd'hui facultative, sera obligatoire au 01 janvier 2026. Nous devons prendre une délibération qui mandate le centre de gestion afin de mener pour le compte de notre collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé. Il est proposé, considérant l'intérêt pour les agents d'une participation employeur et considérant l'intérêt de confier la procédure au centre de gestion afin de bénéficier de la mutualisation, de mandater le centre de gestion afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence, de s'engager à communiquer au centre de gestion les caractéristiques des effectifs et de prendre acte que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion par délibération et après convention avec le centre de gestion. La collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le centre de gestion

Il est procédé au vote : Pour 14

6 – Participation financière raccordement réseau eaux usées

Il s'agit d'un branchement chez Mr Rocchi fait par une entreprise pour le raccordement au réseau d'assainissement. Le montant du devis établi par l'entreprise PADRE T.P. s'élève à 6 880 € H.T. Le raccordement a été fait sur une canalisation non connue de la commune. Il est demandé de prendre en charge 50 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'un plafond de 900 € soit la somme de 450 €.

Mr Courtet dit que l'on peut mettre une réserve sur la délibération car la mairie n'a pas été consultée pour ces branchements : la mairie se décharge de toutes responsabilités et ne sera pas mise en cause en cas de problème. L'entreprise est responsable des travaux qu'elle a effectués. Un courrier sera adressé à Mr Rocchi en rappelant les réserves et en indiquant que la commune ne participera pas une autre fois s'il fallait faire un autre branchement.

Il est procédé au vote : Pour 14 avec les réserves sur l'installation

7 – Suivi agronomique épandage boues année 2025

Il s'agit du suivi des boues sur les stations des Gannes, de Ruère, de Bialon et du Champseil par la Société GES SEC pour l'année 2025. Il y a un contrôle en plus cette année car sur la station du Champseil il apparaît que le taux de zinc et de cuivre sont hors normes. Un bilan sera effectué sur cette station pour un coût de 1 500 € HT

Le montant est de 5 101,05 € HT. Soit 6 121,26 € TTC pour 4 prélèvements par an sur chaque station.

Il est procédé au vote : Pour 14

8 – Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif année 2025

Il y a eu une modification au niveau des agences de l'eau sur les redevances de performance des systèmes d'assainissement collectif. Les agences de l'eau ont fixé un tarif pour les factures d'assainissement qui est de 0,105 € HT / m3, appelé « redevance pollution » sur les factures. Ces tarifs seront mis en places au 01 janvier 2025.

Il est procédé au vote : Pour 14

9 - Questions et informations diverses

Mr le Maire répond au mail de Mme Boueix concernant les subventions accordées pour le pôle multi-services. Il indique qu'une commission a été faite. DETR : 150 000 € / Fond vert : 154 858 € / Communauté de communes : 30 000 € / Région : 100 000 € pour la partie commerce et 250 000 € pour la partie médicale / FIC : 105 000 € soit 819

858 € pour un montant total de 1 500 000 € HT. L'appel d'offre a été mis en ligne pour la consultation des entreprises. La commission appel d'offre sera réunie par la suite. Mr le Maire reçoit la Banque des Territoires demain.

Mme Boueix a reçu un courrier de Mme Beaune par rapport à un problème d'eau. Les élus constatent que c'est un énième courrier, avec une problématique différente à chaque fois : pollution des lumières solaires, le bruit des voisins, le grillage. Mme Boueix fait lecture du courrier, il y a un problème d'écoulement des eaux des toits du voisinage et d'un tuyau qui longe sa propriété et celles des voisins et souhaite que la municipalité vienne sur place pour constater ces problèmes. Mr le Maire propose à Mme Boueix de se rendre avec lui sur place. Les écoulements des toits viennent de propriétés privées et ne sont pas sur la voie publique.

Mme Boueix remercie la municipalité de la part de la famille de son beau père pour la gerbe et l'avis d'obsèques paru car il avait été élu au sein de la commune.

Mr Brugière informe que le chemin du motocross à Ruère est impraticable, même en 4x4. Mr Courtet demande s'il faut fermer le chemin. Mr Brugière dit que non, que les agriculteurs doivent pouvoir passer. Mr Courtet dit qu'il y est allé plusieurs fois, qu'il y a beaucoup de voitures sur ce chemin, notamment les chasseurs, ainsi que des quads. Les chemins sont abîmés en général. Une entreprise a été contacté et propose de gratter le chemin, de le profiler et de faire le fossé. Mr Brugière dit qu'il faut démonter le chemin et le refaire entièrement. Mr le Maire acquiesce cette solution. Il en est de même sur le chemin à droite à l'entrée de Ruère. Mr Brugière dit qu'il aurait fallu acheter une mini pelle au lieu de la balayeuse. Mr le Maire dit qu'il faut un chauffeur pour une mini pelle et que la balayeuse sera passée après l'hiver. L'an dernier a été difficile en terme de météo, il a beaucoup plu et les chemins se sont tous abîmés, plus que d'habitude.

Mme Dufour informe que le concert de Volcalise qui a eu lieu l'an dernier à l'église sera renouvelé cette année. Il aura lieu le 23 mars à l'église de Messeix.

Mr Brugière informe que suite à la demande de devis à Pulsat, l'entreprise ne pourra donner suite car elle n'a pas de fournisseur.

Mme Courtet informe que le nouvel employé communal a pris ses fonctions le 03 février suite à la retraite de Mme Brugière.

Fin 19h30